

MOTION

**des groupes PDCC, PDCB, PLR, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et CVPO, par les députés
Véronique Jenelten-Biollaz, Yves Bornet et Olivier Delaloye, concernant la discipline
dans l'affichage lors de campagnes électorales ou de votations (17.06.2011) 5.148**

L'enlèvement de l'affiche sauvage a un coût en temps et en argent non négligeable pour les privés, les communes et le canton, sans parler des risques que cela peut engendrer parfois, vu l'originalité et les talents d'acrobates dont font souvent preuve les afficheurs au service d'un candidat ou d'une cause.

Actuellement, la législation n'est pas suffisamment stricte pour intervenir et sanctionner efficacement les contrevenants.

C'est pourquoi, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les modifications législatives nécessaires permettant de mettre à la charge des partis et/ou des candidats, après la campagne et passé un délai fixé par le législateur, les frais d'enlèvement des affiches qui ne peuvent être imputés à ceux qui les ont posées sur un espace non autorisé.

Par cette motion, nous souhaitons:

- prévenir l'utilisation abusive de l'espace public
- sauvegarder l'image touristique de notre canton, notamment auprès de nos visiteurs qui dénoncent régulièrement ce genre d'agression visuelle
- protéger les usagers de la route dont la sécurité est compromise.

Sion, le 17 juin 2011
(11h50)

Groupes PDCC, PDCB, PLR,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et CVPO, par
Véronique Jenelten-Biollaz, députée
Yves Bornet, député
Olivier Delaloye, député